

DÉPISTAGE

Par Profil supprimé Postée le 15/03/2018 17:41

Bonjour je voudrais savoir le taux de thc détecté par les forces de l'ordre pour un test salivaire

Mise en ligne le 16/03/2018

Bonjour,

Nous supposons que votre question porte sur le dépistage routier.

Concernant les stupéfiants et notamment le cannabis il n'existe aucun seuil autorisé. Dès lors que l'analyse de l'échantillon salivaire détecte les traces d'un stupéfiant, le conducteur est passible d'une peine de deux ans de prison et de 4500 euros d'amende.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou éventuellement parler de votre consommation n'hésitez pas à revenir vers nous par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à minuit ou nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, gratuit et anonyme) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bien cordialement
